



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

financement

Question écrite n° 129992

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur les règlements aux établissements médico-sociaux accueillant des personnes handicapées. Le rapport de la Cour des comptes de juin 2011 sur la certification des comptes du régime général de sécurité sociale, précise que : « Les règlements aux établissements médico-sociaux accueillant des personnes handicapées sont affectés par des risques de doubles facturations ou de facturations à tort à la charge de l'assurance maladie ». Il lui demande quelles sont les dispositions que le Gouvernement compte mettre en place pour remédier à ces risques de doubles facturations ou de facturations à tort à la charge de l'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129992

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1950

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)